



PENSION TRAVAIL

Decembre 2025

GAEC HARAS DU DOMAINE DE MICHEL

450 Route de Bennac

46330 SAINT-MARTIN-LABOUVAL

FRANCE

Port. : +33 7 60 34 85 49

haras.domainedemichel@hotmail.com

N° TVA Intracommunautaire : FR95928398312

N° SIRET : 92839831200019

PASCAL CHATELLIER

46160 CALVIGNAC

FACTURE N° 26-02-61

Le vendredi 6 février 2026

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente	TVA	Montant HT	Image
	Pension travail MIGNONNE	1,00	350,71 €	5,50	350,71 €	

Payé le 03.12.2025 : 200 €
12.12.2025 : 170 €

Conditions de paiement :

- 100,00 % soit 370,00 € à payer le :
18/02/2026 (paiement comptant).

Total HT	350,71 €
TVA (5.50 %)	19,29 €
Total TTC	370,00 €

Coordonnées bancaires : Crédit Agricole

IBAN : FR76 1120 6000 8301 0997 9004 720

BIC/SWIFT : AGRIFRPP812

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi du 17 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'addition pour quelque cause que ce soit, de quelque façon que ce soit, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls. Pénalité de retard : à l'usure de l'intérêt légal après date d'échéance à compter pour règlement anticipé. Une clause particulière définit dans les conditions de règlement. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en dernière alinéa de l'article 1443 de la loi du 17 mai 1980 est fixé à 40 € hors en matière commerciale.



PENSION CHEVAL

Decembre 2025

GAEC HARAS DU DOMAINE DE MICHEL

450 Route de Bennac

46330 SAINT-MARTIN-LABOUVAL

FRANCE

Port. : +33 7 60 34 85 49

haras.domainedemichel@hotmail.com

N° TVA Intracommunautaire : FR95928398312

N° SIRET : 92839831200019

Margaux SENTENAC

46330 ST MARTIN LABOUVAL

Port. : +33 6 42 90 95 93

FACTURE N° 26-02-62

Le vendredi 6 février 2026

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente	TVA	Montant HT	Image
1	Pension cheval GOLD WIND	1,00	236,97 €	5,50	236,97 €	

Payé le 08.12.2025 : 150 €
30.12.2025 : 100 €

Conditions de paiement :

- 100,00 % soit 250,00 € à payer le :
18/02/2026 (paiement comptant).

Total HT	236,97 €
TVA (5.50 %)	13,03 €
Total TTC	250,00 €

Coordonnées bancaires : Crédit Agricole

IBAN : FR76 1120 6000 8301 0997 9004 720

BIC/SWIFT : AGRIFRPP812

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80 3 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'expédition pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls. Pénalité de retard : 5 fois le taux d'intérêt légal après date d'échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement). Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en deuxième alinéa de l'article 1.441 § est fixé à 40 euros en matière commerciale.



PENSION JUMENT

Decembre 2025

GAEC HARAS DU DOMAINE DE MICHEL

450 Route de Bennac

46330 SAINT-MARTIN-LABOUVAL

FRANCE

Port. : +33 7 60 34 85 49

haras.domainedemichel@hotmail.com

N° TVA Intracommunautaire : FR95928398312

N° SIRET : 92839831200019

Mme Mathilde MAZET

214, chemin du mas de Fustié

46090 FRANCOULÈS

Port. : +33 6 33 28 99 15

FACTURE N° 26-02-63

Le vendredi 6 février 2026

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente	TVA	Montant HT	Image
●	Pension jument AVELINA	1,00	236,97 €	5,50	236,97 €	

Payé le 08/12/2025

Conditions de paiement :

- 100,00 % soit 250,00 € à payer le :

18/02/2026 (paiement comptant).

Total HT	236,97 €
TVA (5.50 %)	13,03 €
Total TTC	250,00 €

Coordonnées bancaires : Crédit Agricole

IBAN : FR76 1120 6000 8301 0997 9004 720

BIC/SWIFT : AGRIFRPPB12

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80 345 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'indemnité pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls. Pénalité de retard : 8 fois le taux d'intérêt légal après date d'échéance. Exemple pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement). Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en deuxième alinéa de l'article L441 6 est fixé à 40 euros en matière commerciale.



PENSION CHEVAL
Decembre 2025

GAEC HARAS DU DOMAINE DE MICHEL

450 Route de Bennac

46330 SAINT-MARTIN-LABOUVAL

FRANCE

Port : +33 7 60 34 85 49

haras.domainedemichel@hotmail.com

N° TVA Intracommunautaire : FR95928398312

N° SIRET : 92839831200019

PEREZ LISE

46100 CAPDENAC

Port : +33 6 76 88 66 89

FACTURE N° 26-02-64

Le vendredi 6 février 2026

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente	TVA	Montant HT	Image
1	Pension cheval RIMSKY	1,00	236,97 €	5,50	236,97 €	

Payé le 11.12.2025

Conditions de paiement :

- 100,00 % soit 250,00 € à payer le :
18/02/2026 (paiement comptant).

Total HT	236,97 €
TVA (5.50 %)	13,03 €
Total TTC	250,00 €

Coordonnées bancaires : Crédit Agricole

IBAN : FR76 1120 6000 8301 0997 9004 720

BIC/SWIFT : AGRIFRPP812

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80 335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls.
Pénalité de retard : à tous les jours d'intérêt légal après date d'échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement)
Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441 6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.



PENSION TRAVAIL

Decembre 2025

GAEC HARAS DU DOMAINE DE MICHEL

450 Route de Bennac

46330 SAINT-MARTIN-LABOUVAL

FRANCE

Port. : +33 7 60 34 85 49

haras.domainedemichel@hotmail.com

N° TVA Intracommunautaire : FR95928398312

N° SIRET : 92839831200019

JEAN-PAUL GINESTE

12201 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

FACTURE N° 26-02-65

Le vendredi 6 février 2026

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente	TVA	Montant HT	Image
	Pension travail MILORD	1,00	426,54 €	5,50	426,54 €	

Paié le 30.12.2025

chèque n° 9857666

Conditions de paiement :

- 100,00 % soit 450,00 € à payer le : 18/02/2026 (paiement comptant).

Total HT	426,54 €
TVA (5.50 %)	23,46 €
Total TTC	450,00 €

Coordonnées bancaires : Crédit Agricole

IBAN : FR76 1120 6000 8301 0997 9004 720

BIC/SWIFT : AGRIFRPP812

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80-335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls. Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement). Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.